

[EGLISE](#)[CALENDRIER LITURGIQUE](#)[VIERGE MARIE](#)[SANCTUAIRES](#)

La Bienheureuse Vierge Marie de Lorette inscrite au calendrier romain

Un décret de la Congrégation du Culte divin établit au 10 décembre la mémoire liturgique de la Vierge de Lorette, vénérée et célébrée chaque année par des milliers de pèlerins.

Le cardinal Robert Sarah, Préfet de la Congrégation pour le Culte Divin et la discipline des Sacrements a signé un décret inscrivant la Bienheureuse Vierge de Lorette au calendrier romain général. C'est désormais le 10 décembre, jour où Notre-Dame de Lorette est fêtée dans son sanctuaire italien des Marches, que cette mémoire liturgique sera célébrée rappelle le décret. Situé non loin de la côte adriatique, le sanctuaire marial de Lorette est célèbre dans le monde entier pour abriter la "Maison sainte", celle où la Vierge Marie reçut l'Annonciation de l'Archange Gabriel.

Le Pape François s'était rendu le 25 mars dernier au sanctuaire de Lorette, jour de la solennité de l'Annonciation du Seigneur. En confiant à la Vierge toutes les vocations, le Saint-Père y avait signé l'exhortation apostolique post-synodale, rédigée suite au synode d'octobre 2018 sur «les jeunes, la foi et le discernement vocationnel».

«Cette célébration aidera tout le monde, en particulier les familles, les jeunes, les religieux et les religieuses, à imiter les vertus de celle qui a été disciple parfaite de l'Évangile, la Vierge Marie qui, en concevant le chef de l'Église, nous a également accueillis chez elle» peut-on lire dans le décret.

En voici la traduction française:

DÉCRET d'inscription de la célébration de la bienheureuse Vierge Marie de Lorette dans le Calendrier Romain Général

La vénération de la Sainte Maison de Lorette a été, depuis le Moyen Âge, à l'origine de ce sanctuaire particulier, fréquenté, encore aujourd'hui, par de nombreux pèlerins pour nourrir leur foi en la Parole de Dieu faite chair pour nous.

Ce sanctuaire rappelle le mystère de l'Incarnation et pousse tous ceux qui le visitent à considérer la plénitude du temps, quand Dieu a envoyé son Fils, né d'une femme, et à méditer à la fois sur les paroles de l'Ange qui annonce l'Évangile et sur les paroles de Vierge qui a répondu à l'appel divin. Adombrée par le Saint-Esprit, l'humble servante du Seigneur est devenue la maison de Dieu, l'image la plus pure de la sainte Église.

Le sanctuaire susmentionné, étroitement lié au Siège apostolique, loué par les Souverains Pontifes et connu dans le monde entier, a su illustrer de manière excellente au fil du temps, autant que Nazareth en Terre Sainte, les vertus évangéliques de la Sainte Famille.

Dans la Sainte Maison, devant l'effigie de la Mère du Rédempteur et de l'Église, les Saints et les Bienheureux ont répondu à leur vocation, les malades ont demandé la consolation dans la souffrance, le peuple de Dieu a commencé à louer et à supplier Sainte Marie avec les Litanies de Lorette, connues dans le monde entier. D'une manière particulière, ceux qui voyagent en avion ont trouvé en elle leur patronne céleste.

En raison de tout cela, le Souverain Pontife François a décrété avec son autorité que la mémoire facultative de la Bienheureuse Vierge Marie de Lorette soit inscrite dans le calendrier romain le 10 décembre, jour de la fête à Lorette, et célébrée chaque année. Cette célébration aidera tout le monde, en particulier les familles, les jeunes, les religieux et les religieuses, à imiter les vertus de celle qui a été disciple parfaite de l'Évangile, la Vierge Marie qui, en concevant le chef de l'Église, nous a également accueillis chez elle.

La nouvelle mémoire doit donc apparaître dans tous les calendriers et livres liturgiques pour la célébration de la Messe et de la Liturgie des Heures; les textes liturgiques relatifs à cette célébration sont joints à ce décret et leurs traductions, approuvées par les Conférences épiscopales, seront publiées après la confirmation de ce Dicastère.

Nonobstant toute disposition contraire.

De la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements, le 7 octobre 2019, mémoire de la Bienheureuse Vierge Marie du Rosaire.

Robert Card. Sarah, Prefet

Arthur Roche, Archevêque Secrétaire

31 octobre 2019, 10:22